

CONDITIONS GENERALES DES VENTES

Dernière révision le 29 Juin 2026

1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Conformément à l'article L.441-1 du Code de commerce, les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la relation commerciale entre BCF Industries et ses clients. Elles s'appliquent sans restriction à toutes les ventes et prestations d'usinage conclues par BCF Industries, et priment sur tout document de l'acheteur (notamment ses conditions générales d'achat). Toute commande implique l'acceptation sans réserve de ces CGV.

2 - COMMANDE

Toute offre de prix émise par BCF Industries ne nous engage qu'après acceptation écrite. Une commande n'est définitive qu'après l'émission par BCF Industries d'un accusé de réception ou par son exécution directe. Aucune annulation, suspension ou modification de commande ne peut intervenir sans notre accord écrit préalable. En cas de modification acceptée, BCF Industries sera libérée des délais de livraison initialement convenus.

3 - PRIX ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Nos prix sont exprimés en euros, hors taxes (HT) et hors frais de transport. Ils deviennent fermes et définitifs à la date de l'accusé de réception de la commande. Les tarifs proposés sont liés aux quantités commandées. En cas de livraison, une participation forfaitaire aux frais de transport peut être facturée. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

4 - PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Sauf accord spécifique, nos factures sont payables à 30 jours fin de mois le 15 à compter de leur date d'émission (par virement, chèque ou traite). Aucune contestation (qualité, quantité, montant) ne justifie le non-paiement d'une facture à son échéance. En cas de livraison partielle, le paiement des pièces livrées reste exigible.

Toute réclamation relative à la facturation doit nous parvenir par écrit sous 15 jours. Si elle est fondée, un avoir sera émis.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal seront exigibles de plein droit, en plus d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Le défaut de paiement d'une seule échéance nous autorise à suspendre les livraisons en cours et rend immédiatement exigibles toutes nos autres créances envers le client.

5 - LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif à partir de notre accusé de réception. Les produits voyagent aux risques et périls du client (frais et obligations de transport à sa charge) dès leur départ de l'usine BCF Industries. Il appartient au client de vérifier les colis à réception et de formuler d'éventuelles réserves précises sur le bon du transporteur, avec copie adressée simultanément à BCF Industries. À défaut, la livraison est réputée conforme.

6 - RÉCLAMATIONS ET RETOURS

Toute réclamation (quantité ou qualité) doit nous être adressée sous sept (7) jours suivant la livraison. Passé ce délai, les produits sont considérés comme acceptés. Aucun retour ne peut être effectué sans l'accord préalable de BCF Industries. Cet accord n'implique aucune reconnaissance de responsabilité. Les frais de retour et les risques associés sont à la charge du client, sauf en cas de vice ou de manquant avéré et constaté par nos soins.

En cas de non-conformité reconnue, BCF Industries définira les actions correctives (remplacement, retouche). À défaut de refus du client sous 48 heures, ce plan d'action sera appliqué. La non-conformité d'une pièce n'impacte pas le paiement du reste de la commande.

7 - FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 1218 du Code civil, BCF Industries est dégagée de ses obligations en cas de force majeure (grèves, épidémies, rupture d'approvisionnement matière, pannes d'outillage, incendies, etc.). Nous informerons le client dans les plus brefs délais pour limiter les conséquences. Si l'empêchement dure plus de 30 jours, le contrat pourra être résilié sans indemnités de part et d'autre.

8 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

BCF Industries conserve la propriété pleine et entière des pièces usinées et livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix. Toutefois, le transfert des risques de perte ou de détérioration s'opère au profit du client dès la remise des produits au transporteur ou au client.

9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les plans, études, prototypes et savoir-faire développés par BCF Industries demeurent sa propriété intellectuelle. Le client s'engage à conserver la plus stricte confidentialité et à ne pas divulguer à des tiers (notamment des concurrents) les innovations, techniques de fabrication ou données partagées lors d'un co-développement ou de l'élaboration d'une pré-série.

10 - GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

La garantie de BCF Industries est strictement limitée, à notre choix, au remplacement ou à la retouche des pièces reconnues défectueuses par nos services. Notre responsabilité ne saurait s'étendre aux conséquences de l'intégration de la pièce dans un ensemble, à un usage inadapté par le client, ou à une mauvaise interprétation des plans et données de sécurité. BCF Industries se réserve le droit d'exiger des garanties financières du client si sa solvabilité se détériore en cours d'exécution de la commande.

11 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions, et à défaut de résolution amiable, le Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon sera seul compétent.